

## Pour une européanisation du travail syndical

Par Heinz Evertz – Form'action André Renard

Un récent séminaire de la Form'action André Renard consacré aux Comités d'Entreprises européens s'est terminé par un appel à s'investir davantage dans un syndicalisme à échelle européenne.

Un syndicalisme européen en mesure de constituer un réel contre-pouvoir face à un patronat très organisé et européenisé, qui est de plus en plus arrogant et essaie de peser de tout son poids sur le monde politique pour détricoter les acquis sociaux des 50 dernières années.

À travers la Confédération Européenne des Syndicats (CES), le présent article essaiera de mettre en évidence des moments importants dans l'histoire du syndicalisme européen pour proposer ensuite quelques pistes de réflexion pour le futur.



Manifestation européenne à Bruxelles le 15/05/09

### Un peu d'histoire

L'ancêtre de ce qui allait devenir en 1973 la CES ne s'est pas construite comme les organisations syndicales nationales au fil des conflits sociaux et des troubles de la société industrielle. Lorsque le mouvement syndical européen se (re)constitue en 1945, « il s'inscrit d'abord et avant tout dans les rapports de force internationaux de l'après Seconde Guerre mondiale : il est, plus précisément, placé sous le sceau de la défense du «monde libre» contre le communisme.»<sup>1</sup>. Dès le début de l'année 1948, les syndicats «libres» se sont en effet associés au plan Marshall<sup>2</sup>. L'administration américaine met alors en place une Commission syndicale consultative auprès de l'OECE<sup>3</sup>. Cette commission a alors pour objectif premier d'améliorer la position des syndicats réformistes dans la lutte qui les oppose aux syndicats «orientés vers Moscou», hostiles au programme d'aide atlantique. Tout en regroupant les syndicats des seize pays bénéficiant de l'aide Marshall, elle fonctionne avec des sous-commissions spécialisées et assure une collaboration des différents syndicalismes européens.

Cette orientation, résolument pro-américaine, n'allait pas tarder à créer des tensions au sein de nombreuses organisations syndicales (notamment à la FGTB belge) ou menait à des scissions comme au sein de la CGT en France. La création et la question d'une affiliation à la Fédération Syndicale Mondiale allaient d'ailleurs fortement peser sur les débats au sein des organisations syndicales nationales à l'époque.

Un autre point faible de la future structure syndicale européenne mise en place se situait au niveau de sa légitimité démocratique. Dans sa forme, elle allait se présenter comme un conclave de représentants avant tout nationaux, voire un forum de dirigeants syndicalistes, dépourvu de légitimité dont disposaient ses affiliés sur leur territoire national.

Au début des années cinquante, contrairement à une majorité des partis socialistes ou sociaux-démocrates qui étaient franchement hostile à la construction de l'Europe, les syndicats proches des partis de la gauche réformiste ont très rapidement affirmés leur adhésion à l'idéal européen et à ses premières réalisations pratiques. Les syndicats avaient ainsi une longueur d'avance sur leurs partis «frères».

Le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) institué en 1952 concernait un nombre plus restreint de pays par rapport au plan Marshall (dont elle s'inspire) et ne touchait que les secteurs du charbon et de l'acier.

Il est particulièrement intéressant de signaler que de nombreux syndicalistes FGTB se sont investis dès le départ dans les négociations. La CECA devenait pour eux un terrain à s'approprier pour s'opposer au patronat : « Le terrain de combat, c'est la CECA ; il faut aux forces patronales internationales unies opposer une force syndicale internationale<sup>4</sup> ».

...

L'assemblée allait accorder une large place aux syndicalistes. Ces derniers représentaient en effet un tiers de l'Assemblée consultative, les deux autres tiers étant composés d'employeurs et d'utilisateurs. Quant à l'organe exécutif, la Haute Autorité, il comptait sept commissaires, un par État membre avec, en plus, un membre coopté appartenant au mouvement syndical. Le syndicaliste Paul Finet<sup>5</sup> y est coopté après de longues tractations autour de sa candidature.

***L'influence des syndicats diminue fortement avec l'instauration du Marché commun.***

Les organisations syndicales, toutes obédiences confondues seront donc institutionnellement impliquées dans cette première phase de la construction européenne. En outre, les syndicats collaborent entre eux au sein d'un Comité dit «des vingt et un», chaque organisation adhérente y étant représentée par trois membres : un représentant pour les mineurs, un pour les métallurgistes, auxquels s'ajoute un responsable par confédération afin de permettre un contrôle national sur l'action professionnelle.

La constitution du Marché commun ouvre une nouvelle période. Les Traités de Rome<sup>6</sup> à peine signés, le syndicalisme européen se réorganise, mais cette fois au niveau des confédérations. Les organisations européennes appartenant à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) se rassemblent en deux groupes : le SSE (Secrétariat syndical européen), auquel appartiennent les syndicats des six pays membres de la CEE, et l'EFTA-TUC (European Free Trade Area - Trade-Union Confédération), dont sont membres les syndicats de l'AELE qui s'est constituée de manière concurrentielle au Marché commun et les TUC anglais hostiles à la CEE. Le syndicalisme européen continue ainsi à se structurer sur les modalités de la construction européenne elle-même.

Cependant, l'influence des syndicats diminue fortement avec l'instauration du Marché commun. Le SSE, qui travaille le plus souvent en concordance avec la coordination des syndicats chrétiens européens, se montre d'ailleurs très critique sur le fonctionnement des institutions. La commission leur paraît entravée dans son action par le contrôle des États qui contribue un peu plus à marginaliser l'influence syndicale. Malgré un intense lobbying en faveur de directives sociales, l'échec est au bout des tentatives de cette maigre coordination européenne.

Les Traités de Rome ne comportent d'ailleurs pratiquement pas de dispositions sociales, le partage des gains de productivité s'opère au niveau national où les syndicats ont un rôle important. Les règles sociales nationales sont donc prioritaires et l'espace commun ne leur sert que de levier pour promouvoir les conditions de vie et de travail de leurs membres. Malgré une combativité ouvrière à son plus fort, vers la fin des années 60, les syndicats du SSE ne parviennent ni ne souhaitent s'appuyer sur un tel potentiel pour réorienter dans leur sens la construction européenne.

Lors d'une interview, le dirigeant belge du SSE Théo Rasschaert<sup>7</sup>, disait un jour, «nous avons fait souvent l'expérience que six "Oui" obtenus à Rome, Paris, Bonn, Amsterdam, Bruxelles et Luxembourg se traduisent par un "Non" au niveau de la communauté». Il en résulte que le mouvement syndical, malgré sa puissance au niveau national, se révèle incapable de convertir ce capital sur la scène européenne.

La relance de la construction européenne qui suit l'adhésion britannique et une relance des politiques communes crée un climat euphorique jusqu'en 1974. Les syndicats européens s'adaptent à la nouvelle situation en changeant de structure: le SSE se transforme en 1969 en Confédération européenne des syndicats «libres» (CESL) qui englobe l'EFTA-TUC<sup>8</sup>. Elle poursuit sa mutation en 1973 en adoptant son nom actuel (CES), en abandonnant

le «L», ce qui anticipe son ouverture l'année suivante aux syndicats chrétiens européens et à la CGIL italienne.

Durant cette période, la CES soutient l'Ostpolitik<sup>9</sup> du gouvernement social démocrate allemand et revendique les 35 heures sans perte de salaire. Elle espère alors promouvoir une réponse à la crise par la réduction du temps du travail et une politique ambitieuse en matière de salaires pour « relancer la machine » et sortir de la crise. Mais le rapport de force entre les travailleurs et le patronat se déplace au profit de ce dernier. Les politiques européennes se rallient au néolibéralisme. Le soutien politique sur lequel pouvait compter la CES au Parlement européen va fortement diminuer, car les politiques libérales se mettent en place dans les états et dans les instances communautaires à Bruxelles. En plus, le chômage s'étend de plus en plus partout en Europe et fait ses ravages au cœur du modèle social européen.

***Le mouvement syndical se révèle incapable de convertir sa puissance nationale sur la scène européenne.***

L'Acte unique européen (1986) qui redynamise le projet européen et la mise en place d'un plan de relance constitue un moment important dans la vie de la CES. La Commission sous Jacques Delors va soumettre aux syndicats un pacte, inspiré de la logique de «l'échange politique» pratiquée en Allemagne ou aux Pays-Bas. Il propose d'échanger une politique de déréglementation contre un «volet social» à négocier dans le cadre du «dialogue social». La CES va accepter de s'engager dans cette voie qui ne produira cependant aucune contrepartie réelle : l'échange « marché unique contre volet social » ne fonctionne pas, les pourparlers portent sur le seul dialogue, et la Charte sociale promulguée en 1989 n'est pas contraignante.

...

La relance de la construction européenne va également dynamiser la confédération syndicale: ses congrès s'animent, ses structures se développent et le nombre d'adhérents augmente. Avec la chute du mur de Berlin (1989), la CES voit arriver un nombre important de nouveaux affiliés. Bien qu'elle reste avant tout un forum de discussions, la CES voit ainsi son appareil prendre de l'importance. Elle s'est dotée d'instruments bureaucratiques consistants, financés pour l'essentiel par l'Union européenne, qui devient premier contributeur de son fonctionnement.

Ce qui ne va pas sans poser des problèmes pour sa capacité revendicative, car en étant partenaire reconnue des autorités européennes, elle est aussi amenée à en respecter les règles. La CES est « informée » et « consultée » par la Commission sur un petit nombre de domaines sociaux ; elle est engagée dans un « dialogue social » encadré avec des « partenaires » patronaux. En contrepartie, elle accepte (certes, non sans protestations ou actions) d'avaliser des politiques européennes qui peuvent être en contradiction totale avec son programme social.

« La CES est lourdement dépendante de la Commission, ce qui la rend vulnérable aux changements politiques ». « Cette dépendance pourrait lier la CES à la stratégie adoptée par la Commission dans l'intégration politique européenne même si celle-ci devait porter atteinte à l'intérêt des syndicats et des travailleurs qu'ils représentent<sup>10</sup> ».

Un récent ouvrage consacré à la Confédération Européenne des Syndicats pointe les limites de ce type de syndicalisme : « Il a certes construit une relative homogénéisation des comportements, des manières de penser et de travailler de syndicalistes issus d'organisations diverses, émanant de traditions nationales contrastées. Mais cette unification passe par l'intégration dans une culture administrative et technocratique

*spécifique, résultat de longues années de travail en commun avec des partenaires patronaux, des experts, des fonctionnaires de la Commission et d'autres professionnels de l'Europe et du dialogue social européen ».*<sup>11</sup>

Le syndicalisme ne devient un moteur de l'Europe sociale qu'à la condition qu'il ne se limite pas à travailler dans les cénacles du pouvoir en cédant sa représentation à un petit nombre de spécialistes. Mais gardons-nous d'opposer un « syndicalisme d'en haut », purement institutionnel et un « syndicalisme de terrain ». *Cette opposition est factice, comme l'est d'ailleurs celle entre « syndicalisme de négociation » et « syndicalisme de contestation » : les conquêtes syndicales ont toujours été obtenues par la combinaison de ces deux dimensions fondatrices du syndicalisme*<sup>12</sup>.

Certes, les fédérations syndicales européennes par branche ont leur rôle à jouer pour l'organisation d'un contre-pouvoir syndical à l'échelle européenne. Comme le montre l'exemple des actions menées pour lutter contre la déréglementation du transport routier, en 1998. Tout au long de cette année, une négociation s'est déroulée entre les organisations sectorielles patronales et syndicales. Pour la première fois, les syndicats ont défendu des positions communes, appuyées par une action coordonnée et réalisée le même jour dans de nombreux pays européens (septembre 1998). Malgré cela, aucun accord n'a pu être trouvé, du fait de divergences internes au patronat. La Commission a donc proposé elle-même une directive.

Un autre exemple concret de possibilités d'actions à l'échelle européenne est le travail des Comités d'entreprise européens. Ils résultent d'une directive qui doit beaucoup à la présence syndicale à Bruxelles et leur fonctionnement repose sur l'aide de la CES et des institutions européennes. Malgré de nombreux obstacles, qu'ils soient de types organisationnel, culturel ou linguistique, les travailleurs des multinationales organisés au sein

des comités d'entreprise européens font émerger des solidarités transfrontalières. C'est aux organisations syndicales de s'en servir comme un levier pour inverser les rapports de force dans les entreprises multinationales.

D'autres initiatives régionales continuent à se développer: le « groupe de Doorn » qui, depuis 1997, réunit de manière régulière des syndicats belges, néerlandais, luxembourgeois, allemands et français. Les membres du groupe cherchent à coordonner leurs revendications salariales et leurs négociations collectives pour éviter la mise en concurrence des salariés par les employeurs. Il en va de même de l'engagement européen de nombreux responsables syndicaux et des relations de plus en plus étroites avec les ONG ou le mouvement altermondialiste qui s'inscrivent dans ce processus de construction à travers des réseaux transeuropéens.

**Le syndicalisme ne devient un moteur de l'Europe sociale qu'à la condition qu'il ne se limite pas à travailler dans les cénacles du pouvoir en cédant sa représentation à un petit nombre de spécialistes.**

### Quelques remarques en guise de conclusion

La CES ne joue pas un rôle de syndicalisme « classique ». Elle serait en fait une interface entre le projet politique européen et les formes syndicales nationales, « la Confédération européenne agit en fait comme une école de formation des syndicalistes à l'Europe. Sorte d'université syndicale, elle constitue en effet le lieu pratique dans lequel les syndicats nationaux font l'apprentissage des « codes européens », c'est-à-dire des normes pratiques et symboliques en vigueur dans cet espace communautaire<sup>13</sup> ».

...

Suite à l'adhésion de syndicats d'Europe de l'Est, la CES a connu des changements importants, à la fois du point de vue de sa territorialité et que des cultures syndicales. Cet élargissement a eu une grande influence sur le fonctionnement de l'institution qui n'est plus aussi consensuelle qu'à ses débuts: la CES connaît aujourd'hui des débats et des controverses internes. Ce qui est peut être le signe précurseur d'une prise de conscience politique d'une institution qui a souvent été considérée comme un « tigre de papier ».

**Une plus grande internationalisation de la façon de penser et d'agir des syndicalistes est sans doute un « des résultats les plus importants du syndicalisme européen ».**

La CES n'est pas une organisation militante, loin de là, mais les militants peuvent se l'approprier. Ce qui demande une prise de conscience internationale et internationaliste au sein même des syndicats nationaux s'ils veulent jouer un rôle dans l'europanisation de leurs actions. À travers des formations organisées par des organismes tels que l'ETUI<sup>14</sup> et la rencontre de militants venant d'autres pays dans ce cadre-là, les représentants nationaux sont confrontés à d'autres conceptions du syndicalisme. Ils peuvent sortir ainsi

des routines et des références limitées au stricte cadre national.

Une plus grande internationalisation de la façon de penser et d'agir des syndicalistes est sans doute un « *des résultats les plus importants du syndicalisme européen, dans la mesure où c'est sur cette conversion que reposent les conditions d'un ancrage plus effectif des solidarités européennes dans les pratiques syndicales*<sup>15</sup> ».

À travers certains programmes de financement européens (Progress, Lignes budgétaires de Dialogue social), l'Europe ouvre de nombreux champs d'action. C'est à travers les échanges et la confrontation d'idées que naissent les réseaux européens de militants qui peuvent être mobilisés dans les conflits européens, tout comme dans les conflits avec les patrons «locaux».

Si la diversité des langues, des cultures syndicales et d'identification des travailleurs européens posent souvent un problème à la construction de réseaux de solidarité, « *les militants apprennent à mobiliser des savoir-faire dont la légitimité tient justement à leurs conditions sociales d'acquisition, éloignées de celles des classes supérieures*<sup>16</sup> ».

C'est surtout dans le contexte actuel, que des sujets éminemment politiques reviennent à l'ordre du jour. La crise économique ambiante et une remise en cause du système néolibéral sont des éléments

mobilisateurs pour les organisations syndicales qu'il s'agit de fédérer maintenant. Les manifestations européennes du mois de juin 2009 ont permis de mobiliser des centaines de milliers de personnes à travers toute l'Europe. Cette mobilisation européenne, ainsi que les grands mouvements des années 1990, organisés par les dockers et les cheminots, montrent que des actions concrètes sont possibles à travers des réseaux européens de militants.

La construction d'une Europe sociale ne se fait pas à coup de directives ou de décrets, c'est aux organisations syndicales organisées au sein de la CES de s'en saisir pour la faire avancer. Le moment est propice pour le faire...

<sup>1</sup> Jean-Marie Pernot, Une université européenne du syndicalisme: l'Europe des syndicats, Politix, 1998, Vol. 11, N° 43, p. 53 – 78.

<sup>2</sup> Le plan Marshall (officiellement: le Programme de rétablissement européen) fut un plan américain pour aider la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale.

<sup>3</sup> L'Organisation européenne de coopération économique (OECE) est l'ancêtre de l'OCDE actuelle. Fondée le 16 avril 1948, pendant économique de l'OTAN, elle eut la charge initiale de répartir les crédits accordés par le Plan Marshall entre les pays de l'Europe occidentale.

<sup>4</sup> Résolution de congrès de la Centrale des Métallurgistes de Belgique des 9 et 10 février 1952.

<sup>5</sup> Paul Finet (1897 - 1965), FGTB.

<sup>6</sup> Deux traités ont été signés à Rome le 25 mars 1957. Ces deux traités posent l'acte de naissance symbolique des Communautés européennes.

<sup>7</sup> Théo Rasschaert (1927-2008), FGTB, Secrétaire général du SSE et de la CES.

<sup>8</sup> Trade Union Committee for the European Free Trade Area

<sup>9</sup> Politique de rapprochement et de détente entre l'Allemagne de l'Ouest, l'Union Soviétique (et ses alliés du Pacte de Varsovie) lancé dès 1969 sous le chancelier Willy Brandt.

<sup>10</sup> Rainer Hoffmann. Transfer, 3, 1997, p. 485

<sup>11</sup> Anne-Catherine Wagner, Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats, Éditions de croquant, 2005.

<sup>12</sup> Anne-Catherine Wagner. Op Cit.

<sup>13</sup> Jean-Marie Pernot, Une université européenne du syndicalisme, L'Europe des syndicats, Politix, 1998, Vol. 11, N° 43, p. 53 – 78.

---

<sup>14</sup> Institut syndical européen (ETUI).

<sup>15</sup> Anne-Catherine Wagner, Op Cit.

<sup>16</sup> Anne-Catherine Wagner, Op Cit.